



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure (B2), branche d'activité professionnelle G - technicien logistique (responsable de l'approvisionnement), session 2022, dans l'Académie de Poitiers.

La Directrice Générale du CROUS DE POITIERS,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours interne pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure (B2) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure (B2) dans la branche d'activité professionnelle G, technicien logistique (responsable de l'approvisionnement), au titre de l'année 2022, dans l'académie de Poitiers.

Madame HENNI Farah, cheffe de service de la Division de la Vie Etudiante, **Présidente**, Crous de Poitiers.

Monsieur BORDIN Aubin, Directeur des Ressources Humaines, **Vice-Président**, Crous de Poitiers.

Madame PELTIER Karine, Directrice d'Unités de restauration et d'hébergement sur le site de la Rochelle, **Experte**, Crous de Poitiers.

Monsieur MALLERET Jean-François, Chargé de mission restauration, **membre du jury titulaire**, Crous d'Orléans-Tours.

Madame DESBOIS Laëtitia, Adjointe à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation, **membre du jury titulaire**, Crous d'Orléans-Tours.

Monsieur BRIAND David, Responsable du Service Restauration, **membre du jury suppléant**, CHU de Poitiers.

Madame LAMBERT Véronique, Directrice d'Unité de restauration et d'hébergement sur le site d'Angoulême, **membre du jury suppléante**, Crous de Poitiers.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Poitiers, le 02 mai 2022

Crous de Poitiers

15 rue Guillaume VII le Troubadour

86 000 POITIERS

Tél : 05 49 60 88 10

Crous-poitiers.fr